



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE VENDREDI 27 JUIN 2008 À 7 h 30, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

N° 8

Présents :

La mairesse M^{me} Vera Danyluk

les conseillers :

M^{me} Melpa Kamateros, siège 5
M^{me} Erin Kennedy, siège 1
M^{me} Minh-Diem Le Thi, siège 4
M. John Miller, siège 3
M. Fouad Sahyoun, siège 2

formant quorum, M. Philippe Roy, siège 6, étant absent.

et

M^{me} Ava L. Couch, directrice générale
M^e Tim Seah, greffier

- À moins d'indication contraire, la mairesse Danyluk se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

La mairesse Danyluk ouvre la séance à 7 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 08-0624

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 27 juin 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 08-0624

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of June 27 , 2008.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Dossier Ressources humaines

RÉSOLUTION N° 08-0625

Objet : Dossier Ressources humaines

ATTENDU QUE la mairesse a revu le dossier de performance de Madame Nathalie Rheault et a étudié les faits;

ATTENDU QUE la mairesse a validé et vérifié divers points soulevés auprès de la directrice générale, directrice des Services techniques et directeur des Ressources humaines;

ATTENDU QUE la mairesse a discuté du dossier de performance de Madame Nathalie Rheault avec les membres du conseil;

ATTENDU QUE nonobstant la résolution du 31 mars 2008 (N° 08-0307) mettant un terme à l'emploi de Madame Nathalie Rheault et ce, sans admission de quelque nature que ce soit et sous réserve des droits de la ville, le salaire de Madame Rheault lui étant toujours payé à ce jour;

RESOLUTION NO. 08-0625

Subject: Human Resources File

WHEREAS the Mayor has reviewed Mrs. Nathalie Rheault's performance file and has analyzed the facts;

WHEREAS the Mayor has validated and verified various points submitted with the Town Manager, the Director of Technical Services and the Director of Human Resources;

WHEREAS the Mayor has discussed Mrs. Rheault's performance file with the Town Council members;

WHEREAS notwithstanding the March 31, 2008 resolution (No. 08-0307) terminating Mrs. Rheault's employment, the whole without admission whatsoever and without prejudice to the Town's rights, Mrs. Rheault's salary is being paid to her to this day;

ATTENDU QUE suite au dépôt d'une plainte logée par Madame Rheault en vertu de la *Loi sur les cités et villes* contestant notamment la légalité de ladite résolution du 31 mars 2008 (N° 08-0307), la ville a décidé, nonobstant cette résolution, de rencontrer Madame Rheault et d'enquêter sur les faits et événements qui ont mené à l'envoi de la lettre du 14 mars 2008 par la directrice générale à Madame Rheault, et ce, sans admission de quelque nature que ce soit et sous réserve des droits de la ville;

ATTENDU QUE la mairesse a été mandatée par les membres du conseil de rencontrer Madame Rheault afin de lui permettre de clarifier certains points;

ATTENDU QU'à trois reprises Madame Nathalie Rheault ne s'est pas présentée à la réunion d'enquête alors que dûment convoquée;

ATTENDU QUE par son procureur (lettre du 20 juin 2008), Madame Rheault refuse d'assister à toute rencontre d'enquête formelle;

ATTENDU QUE ces gestes, si Madame Rheault était à l'emploi, constituerait une faute grave;

ATTENDU QU'aucun fait nouveau n'a été apporté à l'intention de la Ville au dossier;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'entériner la décision prise le 31 mars 2008 (Résolution N° 08-0307) mettant fin au lien d'emploi de Madame Nathalie Rheault avec la Ville de Mont-Royal ; et

WHEREAS following a complaint filed by Mrs. Rheault under the Cities and Towns Act challenging the validity of the said resolution, the Town has decided, notwithstanding this resolution, to meet Mrs. Rheault and to investigate the facts that led to the Town Manager sending the March 14, 2008 letter to Mrs. Rheault, the whole without admission whatsoever and without prejudice to the Town's rights;

WHEREAS the Mayor has been mandated by Council to meet Mrs. Rheault in order for her to clarify some points;

WHEREAS on three instances, Mrs. Rheault failed to attend the fact-finding meeting although duly called;

WHEREAS through her attorney (June 20, 2008 letter), Mrs. Rheault refuses to attend any formal fact-finding meeting;

WHEREAS such action would constitute serious misconduct if Mrs. Rheault were employed;

WHEREAS no new fact was brought to the attention of the Town on the file;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To approve the March 31, 2008 decision (Resolution No. 08-0307) to terminate the employment relationship between Mrs. Nathalie Rheault and the Town of Mount Royal; and

DE convenir que cette cessation du lien d'emploi de Madame Nathalie Rheault avec la Ville de Mont-Royal prenne effet à la présente séance, et ce, sans admission de quelque nature que ce soit et sous réserve des droits de la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS, SOIT UNE
MAJORITÉ ABSOLUE DU CONSEIL

To agree that this termination of the employment relationship between Mrs. Nathalie Rheault and the Town of Mount Royal shall take effect at this meeting without admission whatsoever and without prejudice to the Town's rights.

CARRIED UNANIMOUSLY BY COUNCILLORS
PRESENT, BEING AN ABSOLUTE MAJORITY
OF COUNCIL

4. Période de questions du public

Aucune.

5. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 08-0626

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller Fouad Sahyoun, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De lever la séance à 7:38 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le greffier,

M^e Tim Seah

RESOLUTION NO. 08-0626

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Fouad Sahyoun, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To close meeting at 7:38.

CARRIED UNANIMOUSLY

La mairesse,

Vera Danyluk